

# Ms Management et stratégies d'entreprises Titre Manager Opérationnel d'Activités

Titre à finalité professionnelle Manager opérationnel d'activités - Niveau 7 - Enregistré au RNCP N°35585 - Code NSF 310

- Code diplôme 16X31004 - Date validité du titre par décision de France Compétences du 19/05/2021 au 19/05/2024 délivré par Ascencia Paris la Défense et Collège de Paris



**Contrat d'apprentissage ou de  
professionnalisation sur 2 ans  
1000 heures de formation**  
Personnalisation du parcours possible



**1 semaine en CFA  
2 semaines en entreprise\***  
\*le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes  
d'activité forte en entreprise



**Certification  
de niveau 7**



**CFP Charmilles**  
8-10 rue du Tour de l'eau  
38400 Saint Martin d'Hères



**Aucun frais  
d'inscription**



**Formation accessible à tous  
types de handicap**

## En partenariat avec



## Prérequis

**Niveau d'entrée :** Le candidat doit être titulaire d'un diplôme BAC +3, ou titre RNCP de niveau 6, ou de 180 crédits ECTS (dans les filières du Management, du Marketing, de la Gestion, des RH...). A défaut, le candidat justifie de plus de 3 années d'expérience dans des responsabilités de Manager Opérationnel d'Activités. Dans ce cas, une demande est faite au certificateur qui est le seul à valider la candidature. Pour les accès en cours d'année en M1 ou M2 intégration possible sous réserve de l'accord du certificateur.

**Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

## Métiers visés

- Manager de centre de profit
- Directeur de Business Unit
- Directeur d'agence
- Directeur adjoint
- Chef de projet, manager de projet
- Responsable/directeur de pôle/service/département
- Ingénieur d'affaires, business developer
- Chef de secteur
- Directeur régional

## Contacts

**Majid Elabdouni**  
Responsable formation  
04 57 13 82 01  
melabdouni@les-charmilles.fr

**Pascale Sinner**  
Référente handicap  
04 76 03 74 08  
psinner@les-charmilles.fr

**Hakima Guella**  
Référente mobilité nationale et  
internationale  
04 76 03 74 12  
hguella@les-charmilles.fr

**Marina Ballan**  
Chargée des Relations Entreprises  
04 57 13 82 00  
mballan@les-charmilles.fr

## Objectifs pédagogiques

- Décliner les orientations stratégiques de sa direction en objectifs opérationnels pour son entité
- Piloter les activités de son entité en garantissant la performance et la qualité de service
- Encadrer et mobiliser les équipes
- Maintenir et développer les compétences des collaborateurs directs
- Participer à la mise en œuvre de la démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) au sein de l'entité
- Effectuer le reporting pour son entité
- Conduire des projets d'optimisation de l'organisation des activités (process, outils, système d'information...) ou participer à des missions transverses
- Effectuer une veille prospective sur son périmètre d'activité
- Coopérer avec le réseau de partenaires internes et externes

## Terrains d'accueil

La formation Manager opérationnel d'activité permet d'intégrer toutes les entreprises et tous les organismes, quel que soit le secteur d'activité.

## Modalités d'inscription

- Inscription sur notre site
- Dossier de candidature complété
- Participation à un entretien de motivation avec le responsable de la formation
- L'admission sera définitivement validée par la signature d'un contrat et sous réserve de places disponibles. Possibilité de statut stagiaire de la formation -> nous contacter. Notre service relations entreprises peut vous accompagner à la recherche d'entreprise.

## Les + des Charmilles



**Et aussi :**  
Un parking privé dédié aux apprentis Charmilles  
Un pôle vie étudiante



Le CFP et SciencesTech Charmilles  
Ambassadeurs Or H+

Linguaskill ▶



## Contenu de formation et modalités d'évaluation

Bloc de compétences	Nombre d'heures	Épreuves de la fin de bloc
<b>Bloc 1 - Traduction et déploiement de la stratégie globale de l'entreprise</b>		
Gouvernance et stratégie d'entreprise	18	Étude de cas de fin de bloc de 4h00
Gestion d'entreprise	18	
Plan d'actions stratégiques	15	
Système de management intégré et RSE	18	
Stratégie de communication	18	
CT : Parcours de spécialisation	20	
CT : anglais - Business news	10	
CT : Rapport de compétences	10	
CT : Outils d'insertion professionnelle		
<b>Bloc 2 - Pilotage des activités de l'unité opérationnelle :</b>		
Management de projet(s)	16	Étude de cas de fin de bloc de 4h00
Stratégie commerciale	16	
Pilotage de la performance	12	
Management d'unité opérationnelle	14	
Management financier	16	
Développement d'affaires	14	
CT : Parcours de spécialisation	20	
CT : Anglais - Business news	15	
CT : Rapport de compétences	15	
CT : Outils d'insertion professionnelle		
<b>Bloc 3 - Pilotage de la transformation digitale :</b>		
Culture et stratégie digitale	21	Étude de cas de fin de bloc de 4h00
Transformation digitale	21	
E - CRM	21	
Management de la DSI	21	
Droit numérique	21	
Projet d'entreprendre : création web	42,5	
CT : parcours de spécialisation	20	
CT : Anglais - Business news	15	
CT : Rapport de compétences	15	
CT : Outils d'insertion professionnelle		

## Contenu de formation et modalités d'évaluation

Bloc de compétences	Nombre d'heures	Épreuves de la fin de bloc
<b>Bloc 4 - Veille, prospective et relations publiques :</b>		
Business Intelligence	18	Étude de cas de fin de bloc de 4h00
Stratégie de croissance	12	
Business plan	15	
Droit des contrats commerciaux	15	
Gestion des partenariats	15	
Intelligence économique et prospective	15	
Knowledge management	15	
Marketing de l'innovation	18	
CT : Parcours de spécialisation	50	
CT : Anglais - Business news	20	
CT : Rapport de compétences	25	
CT : Outils d'insertion Professionnelle		
<b>Bloc 5 - Management et relations publiques :</b>		
Droit social et du travail	18	Étude de cas de fin de bloc de 4h00
Recrutement et stratégie d'entreprise	18	
Management des relations sociales et QVT	18	
Management et leadership	18	
Gestion des Hommes et des carrières	18	
Digital management	18	
Gestion de la diversité	18	
CT : Parcours de spécialisation	50	
CT : Anglais - Business news	20	
CT : Rapport de compétences	20	
CT : Outils d'insertion Professionnelle		

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

→ **Modalités des épreuves certifiantes** : Etudes de cas fin de bloc, Rapport de compétences et Mémoire professionnel (écrit et soutenance orale)

→ **Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences**

## Conditions de présentation à la diplomation

Le candidat doit être présent à l'ensemble de ses évaluations de fin de bloc.

Le candidat doit obtenir une note au moins égale à 10/20 à chaque bloc.

Pour valider le titre, le candidat doit valider tous les blocs de compétences et obtenir une note du mémoire professionnel (moyenne écrit + oral) supérieure ou égale à 10/20.

Incidence des absences sur le rattrapage : le candidat doit avoir suivi au moins 80% des heures de formation (sauf cas particulier soumis à la décision de la direction et en accord avec le certificateur).

Incidence de la non remise, remise tardive ou remise non conforme du Rapport de compétences ou du Mémoire professionnel : le candidat ne pourra pas se présenter à sa soutenance et sera éliminé du titre.

## Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels. Un équipement en ordinateur portable est à prévoir.

## Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

- Des visites de suivi sont menées par les formateurs et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.
- Pédagogie active privilégiant :
  - Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
  - La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
  - Une organisation coopérative des apprentissages
  - Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants

## Modalités financières

- **Pour les entreprises**, la formation est éligible à la prise en charge financière par votre opérateur de compétences (OPCO). Le coût de la formation est de 22.000 euros pour 2023-2025
- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.

**Pour les contrats d'apprentissage**, si le montant de prise en charge de votre OPCO diffère merci de nous contacter pour un devis personnalisé.

**Pour les contrats de professionnalisation**, nous contacter pour un devis personnalisé.

- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

## Rémunération de l'alternant

### Contrat d'apprentissage

#### Qui est concerné ?

Les jeunes de 16 à 29 révolus. Dérogation à la limite d'âge supérieure :

- Lorsque le contrat fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment conclu et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat précédent
- Lorsqu'il y a eu rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti
- Lorsque le contrat est conclu par une personne qui est reconnue comme travailleur handicapé

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

\*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

#### Cas particuliers :

Succession de contrats :

- Avec le même employeur, la rémunération est au moins égale à celle perçue au cours de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.
- Avec un employeur différent, la rémunération est au moins égale à la rémunération minimale qui aurait été perçue lors de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.

Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.

Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas

# Contrat de professionnalisation

## Qui est concerné ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans révolus voulant compléter leur formation initiale
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

## Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Aide au financement du permis de conduire de 500 € pour les apprentis majeurs
- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Accès gratuit à la bibliothèque en ligne Scholarvox (pour les Ms)
- ✓ Fonds Social Apprentis
- ✓ Carte Izzly

## Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Ouverture des inscriptions	Date de début	Date de fin
1ère année	2024-2025	Janvier 2024	Sept 2024	Juin 2025
2e année	2025-2026	Janvier 2025	Sept 2025	Juin 2026

## Modalités et délais d'accès

La durée du contrat d'apprentissage est égale à celle du cycle de formation.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou se terminer 2 mois après la fin de la formation.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année sous réserve de validation du dossier par le référent de la formation

Statut stagiaire de la formation -> étude sur dossier

## Statistiques des apprentis

Taux de réussite	2025 (1ère promotion)
Taux de réussite <b>global</b> de la formation*	#NA
Taux de réussite des <b>apprentis</b> de la formation**	#NA
Taux de rupture des <b>apprentis</b> de la formation	#NA
Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	#NA
Insertion professionnelle	#NA
Taux de poursuite d'études	#NA
Satisfaction globale apprentis	#NA
Satisfaction globale entreprises	#NA

\* Taux de réussite global : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

\*\* Taux de réussite des apprentis de la formation : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100